

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**Le MAIRE de VILLEPARISIS**

**ARRETE TEMPORAIRE**

**N°2025 - 10491**

**« FETE DU PRINTEMPS SUR LA PLACE JACQUES CHIRAC  
LES BORDS DES BERGES ET LE PONT DU CANAL DE  
L'OURCQ LE SAMEDI 05 AVRIL 2025  
DE 13 HEURES A 18 HEURES »**

**Vu**, la Loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1, et suivants, et l'article L 2213-1 et suivants,

**Vu**, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 511-1 et L 511-2,

**Vu**, l'Arrêté Municipal 2019/03754 du 14/10/2019 relatif à la lutte contre les bruits et nuisances sonores,

**Vu**, l'arrêté municipal n° 2017/PM17-00719 en date du 01 mars 2017 réglementant la consommation d'alcool sur la voie publique,

**Vu**, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu**, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

**Vu**, le Code de la Santé Publique et son article R 623-2,

**Vu**, le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

**Considérant**, que la ville de Villeparisis organise la fête du Printemps sur la place Jacques Chirac, les bords des berges et le pont du canal de l'Ourcq le samedi 05 avril 2025 de 13 heures à 18 heures,

**Considérant**, qu'il convient de prendre les mesures pour préserver la sécurité des personnes dans le cadre de rassemblement festif,

**Considérant**, qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation sur une partie des places de stationnement situées place Jacques Chirac le samedi 05 avril 2024 à 13 heures jusqu'à 18 heures le samedi 05 avril 2025 à minuit,

Accusé de réception en préfecture  
071217705144-20250328-PM25\_10491-AR  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception en préfecture : 28/03/2025

**Considérant**, qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Dans le cadre de la Fête du Printemps qui se réalisera le samedi 05 avril 2025 de 13 heures à 18 heures sur la place Jacques Chirac, les bords des berges et le pont du canal de l'Ourcq, une interdiction d'arrêt et de stationnement sera mise en place sur une partie des emplacements du parking de la Place Jacques Chirac.

**ARTICLE 2 :**

Les places de stationnement situées sur la partie gauche de la place Jacques Chirac au droit de l'allée centrale seront neutralisées et réservées aux animations à partir du vendredi 04 avril 2025 à 13 heures jusqu'au samedi 05 avril 2025 à minuit.

Onze places de stationnement situées sur la partie droite de la Place Jacques Chirac au droit de l'allée centrale seront neutralisées. Neuf places de stationnement pour les véhicules des animations, du service Evènementiel et vie Associative et deux places de stationnement seront réservés aux personnes à mobilité réduite à partir du vendredi 04 avril 2025 à 13 heures jusqu'au samedi 05 avril 2025 à minuit.

**ARTICLE 3 :**

Pour matérialiser l'interdiction, la signalisation réglementaire sera mise en place en amont et maintenue durant toute la manifestation. Des blocs bétons et barrières de police seront posés et retirés par les services techniques de la ville.

**ARTICLE 4 :**

De nombreuses animations et des activités de plein air seront proposées sur la place Jacques Chirac, les bords des berges et sur le pont du canal de l'Ourcq.

**Ateliers manuels pour petits et grands :**

- Hôtel à insectes
- Atelier semis et récolte de graines, animé par Damien animateur jardinier de la ville
- Atelier musical avec le dumiste du conservatoire municipal, création d'instruments de musique en éléments recyclés
- Création de fleurs en papier recyclé, organisé par la Médiathèque
- Grainothèque un espace d'échange de graines, organisé par le CPC

**Ateliers pédagogiques :**

- Expériences sur l'eau par le SEDIF
- Stand Seine-et-Marne Environnement, une exposition sur la biodiversité avec des nichoirs pour mésanges, chouettes, chauves-souris et plus encore

**Animations :**

- Le Safari abeille, une déambulation poétique et burlesque sur le thème des abeilles, proposée par Acta Fabula
- Espace création + espace éveil, offre des activités créatives et sensorielles pour les plus jeunes par la Ludothèque
- La belle roue, animation fun et interactive pour tous les âges
- Mur d'escalade « Défi Tri », défi ludique pour apprendre à trier tout en vous amusant

**ARTICLE 5 :**

Les services de la collectivité installeront les stands et le matériel des ateliers et animations à compter du samedi 05 avril 2025 à partir de 08 heures sur la place Jacques Chirac, les bords des

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20250328-PM25\_10491-AR  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

berges et sur le pont du Canal du canal de l'Ourcq. Le démontage des animations se réalisera à la clôture de la manifestation, le samedi 05 avril 2025. En cas d'inaccessibilité des berges, l'ensemble des stands et matériel pourra être installé sur la place Jacques Chirac.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté déroge à la réglementation relative à la lutte contre les bruits et nuisances sonores en vertu de l'arrêté municipal en vigueur. Les bruits et nuisances sonores engendrées par la fête du Printemps sont ponctuelles et autorisées par le présent arrêté.

**ARTICLE 7 :**

La voie de bus place Jacques Chirac sera neutralisée le temps de la manifestation. Des barrières de police seront mises en place à l'entrée et à la sortie de la voie de circulation. Elles seront ouvertes par les agents de surveillance de la voie publique afin de faciliter la circulation des lignes de transports publics 17, 18 et 21 selon la fréquence des passages. Par dérogation aux prescriptions ci-dessus, la voie de bus pourra être utilisée par les véhicules d'intervention et de secours.

**ARTICLE 8 :**

L'alimentation électrique et les branchements pour les divers stands devront répondre aux normes en vigueur et devront faire l'objet d'un usage normal (respect de la puissance) et demeurer hors d'atteinte du public.

**ARTICLE 9 :**

La municipalité devra suspendre la manifestation sur la place Jacques Chirac, les bords des berges et le pont du canal de l'Ourcq si les conditions météorologiques risquent de compromettre la sécurité du public et des participants notamment en cas d'orage ou de vents violents. L'ensemble du public devra être évacué immédiatement.

**ARTICLE 10 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Les véhicules contrevenants à l'article 1 seront verbalisés et pourront être placés en fourrière par les forces de Police en application de l'article R.417-10 /II/ 10<sup>ème</sup> alinéa du Code de la Route.

**ARTICLE 11 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**ARTICLE 12 :**

Ampliation :

Madame la Directrice générale des Services

Monsieur le Directeur de la police Municipale

Monsieur le Directeur des services Techniques

Madame la Directrice du service Evènementiel et vie Associative

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Circonscription d'Agglomération de Villeparisis

Monsieur le Directeur de la Société de transports publics KEOLIS.

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 24 mars 2025

**Le Maire, Frédéric BOUCHE**



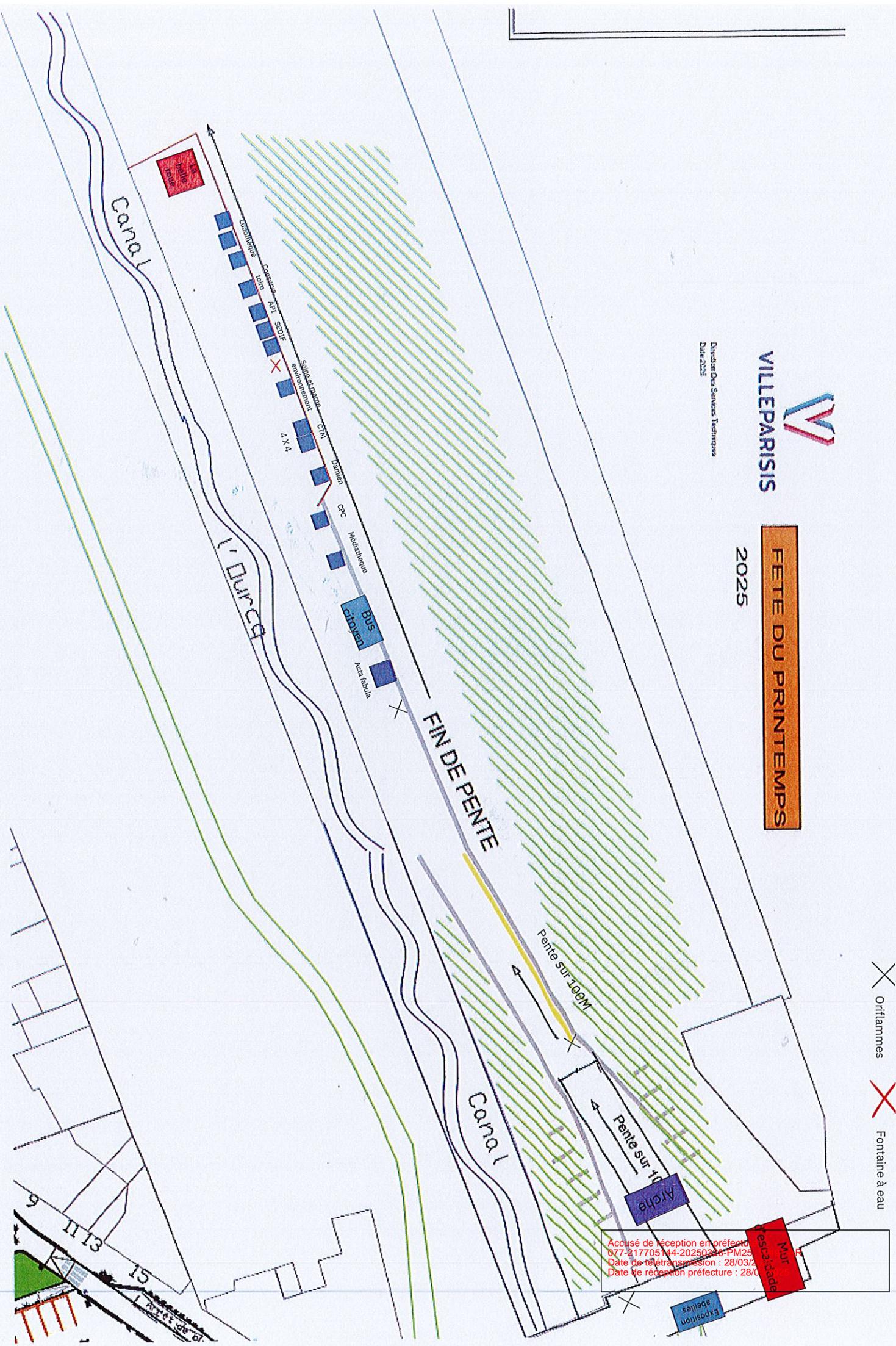
Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20250328-PM25\_10491-AR  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025



FETE DU PRINTEMPS  
2025

Direction Des Services Techniques  
Ddu-2025

✕ Oriflammes ✕ Fontaine à eau



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20250326-PM25-15  
Date de rétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025